



Directives du Forum des jeunes du Groupement suisse pour les régions de montagne (Forum des jeunes du SAB)

Assemblée du 30.04.2017

Le forum des jeunes du SAB a approuvé ces directives le 25 mars 2017.

1. Généralités

Le « Forum des jeunes du SAB » est une assemblée composée des délégués des communes détentrice du label « Communes de montagne – La jeunesse, notre avenir ». Au niveau légal, le forum est dépendant et encadré par le SAB.

2. Organisation

Les communes possédant le label élisent un délégué, un jeune entre 15 et 25 ans, au « Forum des jeunes du SAB ». Ces délégués sont engagés pour plusieurs années afin de donner une continuité au projet.

Le nombre de membres est limité, il sera défini par la suite. Le Forum des jeunes du SAB est politiquement indépendant, il n'existe aucune représentation de partis politiques dans le cadre de ses réunions.

Le Forum des jeunes du SAB se réunit une fois par année, afin de statuer sur les nouvelles candidatures au label, et analyser les activités et mesures engagées par les communes détentrices du label. Sa tâche consiste à délivrer le label, avertir les communes qui ne respectent pas les exigences du label, et le retirer si besoin. C'est lors de cette réunion que le Forum aborde les différents feedbacks exigés par le label, c'est-à-dire le rapport sur les mesures réalisées et planifiées par les communes, et le rapport de la journée sur le thème « la jeunesse dans les régions de montagne ». La conférence analyse et met à jour les demandes politiques des jeunes de montagne, puis transmet le dossier au SAB (**Fig. 1**).

Le Forum élit de manière interne un comité, ainsi qu'un ou une président(e) pour la durée du mandat, soit 3 ans. Le comité, supervisé par un(e) président(e), se compose de 5 à 9 personnes. Le choix des membres du comité s'effectue en fonction du poids des régions représentées. Ce comité se réunit deux fois par année, et effectue les examens préalables pour les nouvelles candidatures au label. Le comité et le SAB collaborent afin d'effectuer les contrôles sur les mesures concrétisées et/ou planifiées par les communes ayant le label. Les contrôles peuvent se faire de manière aléatoire. Durant la conférence, le comité analyse les candidatures afin de déterminer si les communes peuvent recevoir ou non le label. Il est aussi responsable du contrôle et de l'éventuel retrait du label. En outre, l'assemblée est chargée de transmettre les publications au service de presse du SAB. De ce fait, le comité est aussi

tenu de travailler en collaboration avec d'autres organisations, suisses ou internationales, afin d'atteindre les objectifs fixés. En cas de besoin, l'assemblée peut collaborer avec des groupes de travail, et organiser des réunions au niveau régional.

Au sortir de chaque réunion annuelle, les objectifs, les activités, ainsi que les ressources financières à disposition sont réévalués.

Lors de la votation, la décision se prend sur la base d'une majorité absolue.

Le directeur du SAB assiste au Forum des jeunes du SAB en tant que conseiller.

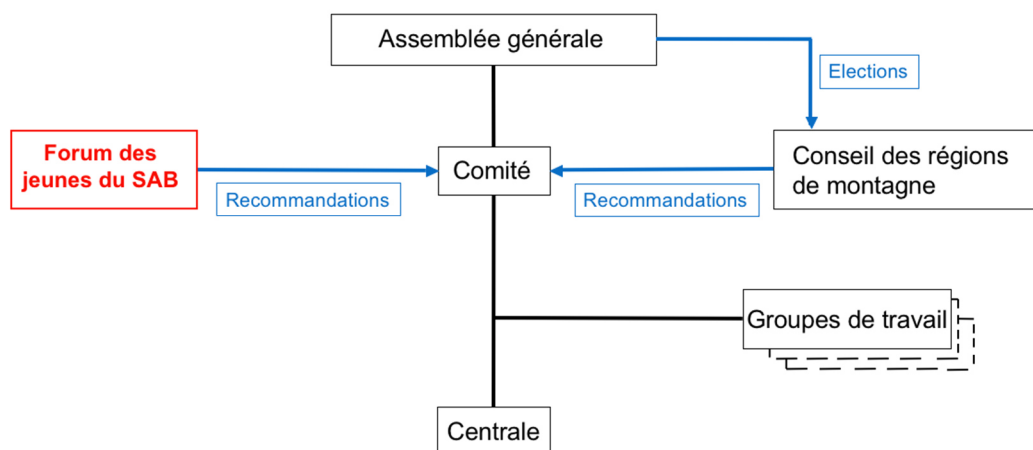


Figure 1 : Organigramme du Forum des jeunes du Groupement suisse pour les régions de montagne

3. Objectifs du Forum des jeunes du SAB

Le Forum des jeunes du SAB se réunit afin de discuter des questions et des intérêts relatifs aux jeunes des régions de montagne. Ces réunions incitent les jeunes à s'intéresser, et à s'investir dans la vie politique de leur commune. De cette manière, le Forum exprime ses buts et ses recommandations au SAB, qui peut de ce fait les intégrer au niveau national, dans le cadre de la défense des intérêts des régions de montagne et des espaces ruraux.

Les objectifs majeurs du Forum des jeunes du SAB sont les suivants :

- **La prise en compte** des jeunes dans la politique des régions de montagne
- **Les échanges d'expériences**, que ce soit entre les jeunes d'autres régions, ou avec des acteurs politiques. L'objectif est de discuter des perspectives pour les jeunes dans les régions de montagne.
- **Contrôles et reporting** des mesures conduites par le Label et les communes
- **L'échange d'informations** sur les **meilleurs exemples** de soutien aux jeunes des régions de montagne
- Définir de **nouveaux enjeux** par une recherche active de renseignements et, une mise en réseau des différents acteurs
- À long terme, la **collaboration peut être étendue au niveau international**, notamment par la prise en compte d'autres régions alpines

4. Activités du Forum des jeunes du SAB

Dans le but d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, le Forum envisage les actions suivantes (non-définitif) :

- **L'octroi du label** « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir »
- Organiser une **discussion avec les communes**, au début de chaque année, afin de débattre des actions réalisées et des perspectives pour la jeunesse. Une synthèse de cette réunion doit être transmise au Forum. Les efforts de la commune sont analysés lors de ce réunion.
- **Élaborer** une synthèse des activités scolaires sur le thème « Mon avenir dans les montagnes ». Ce document doit être transmis au Forum des jeunes du SAB.
- **Discuter des activités scolaires prévues dans le cadre du thème** « Mon avenir dans les montagnes », et sur cette base élaborer des mesures permettant la réalisation des demandes.
- **Publier** des contributions dans les médias et dans la presse spécialisée, et réaliser des études. Cela se fait en collaboration avec le service de presse du SAB.
- Élaborer et **mettre à jour** un site internet présentant les informations importantes du Forum des jeunes du SAB (p. ex. les modèles de meilleures pratiques, les nouveautés, etc.)
- **Collaborer** avec des organisations suisses ou internationales partageant des objectifs similaires
- En cas de besoin, l'assemblée peut **collaborer avec des groupes de travail**, et organiser des réunions au niveau régional.

5. Activités du secrétariat

Le SAB dirige le secrétariat du Forum des jeunes du SAB, ses tâches sont les suivantes :

- Préparer et rédiger le procès-verbal de la réunion annuelle du Forum des jeunes du SAB
- Élaborer des prises de position
- Réaliser et mettre à jour un site internet
- Gérer l'adhésion des nouveaux membres
- Le service de comptabilité (la facturation du Forum des jeunes du SAB est intégrée dans la comptabilité du SAB)

6. Financements

Les communes représentées au Forum des jeunes du SAB doivent payer une contribution annuelle de 200 CHF. Dans le cas où plusieurs communes poursuivent un projet de développement au niveau régional, elles ne paient que la moitié de la contribution annuelle pour le label, pour autant que le total de cette contribution s'élève au minimum à 300 CHF. Cette contribution est indépendante du nombre de délégués au Forum. Ces contributions servent notamment, à côté de possibilités de subventionnements fédéraux ou cantonaux, à assurer le fonctionnement du Forum des jeunes du SAB, ainsi que les différentes activités de son secrétariat. Les prestations de base du secrétariat sont détaillées dans le chapitre 5.

Ces prestations de base nécessitent un budget séparé, et peuvent être confiées à une entreprise extérieure. Le financement doit avant tout assurer la viabilité du projet.